



Commune de Cenne-Monestiés
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRANGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 11 Votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 30 mars 2026

Présents : Laurent GRANGER, Stéphanie LABADIE, Cédric GROULIER, Henri DEVEYER, Christophe JAUD, Jean-Luc SAVOLDELLI, Sandrine KRESSMANN-NIZET, Gaëlle BEGUE, Eléna PETRANICIU, Sébastien QUARTI, Camille MONMEGE

Secrétaire de Séance : Cédric GROULIER

Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SMAH DU FRESQUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner, après les élections municipales, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du **SMAH du Fresquel (syndicat mixte d'aménagement hydraulique)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de DÉSIGNER :

- **Mr Jean-Luc SAVOLDELLI, Délégué Titulaire**
- **Mr Christophe JAUD, Délégué Suppléant**

Ainsi fait et délibéré à CENNE MONESTIES les jours, mois et an que dessus.

CENNE-MONESTIES, le 3 avril 2026

Le Maire,

Laurent GRANGER

